

OPÉRATION «CHÈQUES RELANCE»

Chèques Relance : toutes les modalités de l'opération à destination des commerçants

La crise sanitaire actuelle impacte fortement votre activité professionnelle. La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a décidé de vous soutenir pour relancer l'économie locale de son territoire.

Il s'agit d'encourager la reprise de la consommation de tous les commerces, boutiques et restaurants (hors supermarchés) en proposant aux habitants du territoire et des environs désireux de consommer localement un ou plusieurs chèques d'un montant de 13 €, sur lequel la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois prend en charge 3 € à ses frais.

Ces chèques seront à utiliser exclusivement dans les commerces du Mâconnais-Tournugeois volontaires.

Ce dispositif mis en place grâce à l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté va permettre d'injecter directement 13 000 € d'aides à l'achat dans les commerces du Mâconnais-Tournugeois.



Comment être
partenaire de
l'opération ?

>>> Voir au dos

QUELLES DÉMARCHES ?

■ QUELLES CONDITIONS REMPLIR POUR ACCEPTER LE CHÈQUE RELANCE ?

- Vous pouvez accepter un Chèque Relance **jusqu'au 31 décembre 2021**.
- Vous pouvez accepter **plusieurs Chèques Relance** de la part d'un client.
- Vous ne pouvez pas rendre la monnaie sur un Chèque Relance.

■ COMMENT VÉRIFIER QUE LE CHÈQUE RELANCE N'EST PAS UN FAUX ?

- Chaque chèque comporte un numéro unique
- Le logo de la Communauté de Communes apparaît en filigrane
- Le chèque est imprimé sur un papier épais 160g
- Le chèque doit comporter au dos le tampon de l'Office de Tourisme du Mâconnais-Tournugeois

■ COMMENT ME FAIRE REMBOURSER LES CHÈQUES RELANCE ENCAISSÉS ?

- En transmettant vos Chèques encaissés à l'Office de Tourisme 71700 TOURNUS avec votre facture et votre RIB (pour le 1er règlement) de façon bimensuelle
- Avec votre première demande de remboursement, joignez le **REGLEMENT** signé
- Vous pouvez demander le remboursement des Chèques Relance jusqu'au 07/01/2022
- Votre remboursement sera effectué sous 7 jours
- Aucune commission ne sera prélevée sur ces Chèques.

■ JE SOUHAITE PARTICIPER À L'OPÉRATION CHÈQUE RELANCE :

Rendez-vous sur notre site dédié aux professionnels du tourisme <https://tournustourismepro.jimdofree.com> pour retrouver les différents éléments vous permettant d'utiliser les Chèques Relance :

- Fiche de participation à l'opération « Chèques Relance » (fiche également jointe à ce document)
- Procédure d'usage et points de contrôle des chèques Relance
- Communication : Affiche à disposer sur votre vitrine spécifiant que vous acceptez les Chèques Relance + communication numérique
- Bordereau de remise de chèque
- La liste des commerçants concernés.

POUR + D'INFORMATIONS :

Office de Tourisme Mâconnais-Tournugeois

3 rue Gabriel Jeanton / Place de l'Abbaye 71700 TOURNUS

03 85 27 00 20 - contact@tournus-tourisme.com - www.tournus-tourisme.com